

www.e-rara.ch

Oeuvres de Boileau-Despréaux

**Boileau Despréaux, Nicolas
LeFebvre de Saint-Marc, Charles Hugues
Brossette
Pickaerdt, Pieter
Changuion.**

A Amsterdam, MDCCLXXII [1772]

ETH-Bibliothek Zürich

Shelf Mark: Rar 6468

Persistent Link: <http://dx.doi.org/10.3931/e-rara-25461>

Avertissement du libraire.

www.e-rara.ch

Die Plattform e-rara.ch macht die in Schweizer Bibliotheken vorhandenen Drucke online verfügbar. Das Spektrum reicht von Büchern über Karten bis zu illustrierten Materialien - von den Anfängen des Buchdrucks bis ins 20. Jahrhundert.

e-rara.ch provides online access to rare books available in Swiss libraries. The holdings extend from books and maps to illustrated material - from the beginnings of printing to the 20th century.

e-rara.ch met en ligne des reproductions numériques d'imprimés conservés dans les bibliothèques de Suisse. L'éventail va des livres aux documents iconographiques en passant par les cartes - des débuts de l'imprimerie jusqu'au 20e siècle.

e-rara.ch mette a disposizione in rete le edizioni antiche conservate nelle biblioteche svizzere. La collezione comprende libri, carte geografiche e materiale illustrato che risalgono agli inizi della tipografia fino ad arrivare al XX secolo.

Nutzungsbedingungen Dieses Digitalisat kann kostenfrei heruntergeladen werden. Die Lizenzierungsart und die Nutzungsbedingungen sind individuell zu jedem Dokument in den Titelinformationen angegeben. Für weitere Informationen siehe auch [Link]

Terms of Use This digital copy can be downloaded free of charge. The type of licensing and the terms of use are indicated in the title information for each document individually. For further information please refer to the terms of use on [Link]

Conditions d'utilisation Ce document numérique peut être téléchargé gratuitement. Son statut juridique et ses conditions d'utilisation sont précisés dans sa notice détaillée. Pour de plus amples informations, voir [Link]

Condizioni di utilizzo Questo documento può essere scaricato gratuitamente. Il tipo di licenza e le condizioni di utilizzo sono indicate nella notizia bibliografica del singolo documento. Per ulteriori informazioni vedi anche [Link]

AVERTISSEMENT

DU LIBRAIRE

(Pour l'Édition de Paris 1735. en 2. Vol. in-12.)

ON sçait combien M. l'Abbé *Renaudot* & M. de *Valincour*, tous deux de l'Académie Française, étoient intimement liés avec M. *Despréaux*. Quand les *Remarques sur ses Oeuvres* imprimées à Genève en 1716. parurent, ils s'enfermèrent quelques matinées pour les lire. Le zèle dont ils étoient animés pour la gloire de leur illustre ami, leur fit crayonner impitoyablement tout ce qui parut la blesser dans ce vaste *Commentaire*. Ils corrigèrent tout ce qui n'étoit pas d'une exacte vérité dans plusieurs *Remarques*; ils en abrégèrent un grand nombre, & supprimèrent entièrement toutes celles qui n'étoient d'aucune utilité pour l'intelligence de l'Auteur.

Une Dame de leur connoissance emprunta d'eux l'Exemplaire sur lequel ils avoient fait leurs corrections; & ce même Exemplaire m'étant tombé dans les mains, des connoisseurs à qui je l'ai communiqué m'ont assuré que je ne pouvois mieux faire que de m'y conformer (1). Car, m'ont-ils dit, il n'en est pas de la *Poésie* comme des Ouvrages historiques ou dogmatiques. A l'égard de ceux-ci, les *Notes* d'un *Commentateur* peuvent être utiles

R E M A R Q U E S.

(1) Le Public n'est jamais la dupe de pareilles Histories. Le *Libraire*, trompé le premier, trompe son *Editeur*. Celui-ci ne se charge que du soin d'écrire ce qu'on lui dit, & ne s'en rend nullement garant. DE ST. MARC.

fans jamais pouvoir nuire. Mais la *Poëse*, qui veut être lue de suite, ne souffre point de *notes*, que celles qui sont absolument nécessaires pour l'entendre. Les *notes* superflues, quoique sçavantes d'ailleurs & bien écrites, partagent trop l'attention du Lecteur, & ne font qu'éteindre mal-à-propos son feu (2).

Je me suis donc déterminé sans peine à suivre ici l'Exemplaire des deux célèbres Académiciens, en ce qui concerne les *Remarques*.

Pour les *Imitations*, je les ai conservées avec respect, sur-tout celles qui sont tirées d'*Horace* & de *Juvénal*. M. *Despréaux* lui-même se faisoit honneur de s'être enrichi des dépouilles de ces deux anciens Poëtes, & bien loin de rougir de ces ingénieux larcins, il osoit en proposer le défi à ceux de ses Adversaires qui les lui reprochoient. Ces *Imitations* en effet ne sont point des imitations serviles, dont on doive se défendre. Les Génies médiocres traduisent les bons Auteurs plutôt qu'ils ne les imitent: n'ayant pas assez de feu pour fondre la matière, ils sont réduits à la fonder grossièrement. M. *Despréaux* au contraire sçavoit s'approprier les pensées des autres: il les créoit en quelque sorte, & ne manquoit jamais de les embellir en les employant. Ses imitations sont donc des modèles que je me ferois fait un scrupule de refuser aux jeunes Poëtes, & même aux autres Ecrivains en tout genre.

Quant aux *Changemens*, je les ai supprimés en entier pour me conformer aux intentions de l'Auteur

R E M A R Q U E S.

(2) Cette réflexion, que l'ingénieux *Editeur* met sur le compte des *Connoisseurs* qu'il a consultés, n'a qu'une apparence de vrai. Le Lecteur judicieux fait toujours parer aux inconvéniens. Il lit d'abord les Vers seuls, & les relit ensuite avec les *Notes*. DE ST. MARC.

teur même. Je me suis fait une loi de le rendre tel qu'il a désiré de paroître aux yeux du Public, & je n'ai point hésité de proscrire après sa mort, ce qu'il a jugé digne de changement durant sa vie dans la dernière édition qu'il a fait faire de ses Ouvrages. (3) Ainsi j'espère que le Sçavant & l'Homme du monde feront également contens de la mienne. Elle est, je l'ose dire, la plus correcte qu'on ait donnée jusqu'à présent des *Oeuvres* de ce célèbre Poète.

P R É F A C E D E L'É D I T E U R.

(*Edition de Paris 1740. en 2. Vol. in-4.*)

C'EST un usage établi que tout *Editeur* cherche à relever par ses louanges le mérite des *Ouvrages* qu'il donne au public : soit désir de justifier son propre goût; soit uniquement zèle pour la gloire de l'Auteur.

Ces deux motifs me sont presque également étrangers. Le travail que j'ai entrepris, n'est pas de mon choix. J'ai été prié, si je puis m'exprimer ainsi, & ceux qui me prioient, étoient en droit de m'ordonner. Pour M. *Despréaux* il n'a pas besoin de mes éloges. La réputation que ses *Écrits* lui ont

R E M A R Q U E S.

(3) Ce n'est là qu'une pure défaite. La vraie raison est qu'on ne vouloit avoir qu'un certain nombre de Feuilles pour ne faire que deux Volumes. Les raisons d'utilité qui faisoient conserver les *Imitations*, devoient aussi faire garder les *Changemens*. DE ST. MARC.